

IMPORTANT

- AVANT DE DÉPOSER VOTRE DEMANDE DE PERMIS, ASSUREZ-VOUS D'AVOIR TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES, TELS QUE LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DÛMENT REMPLI ET LE CERTIFICAT DE LOCALISATION INDIQUANT L'EMPLACEMENT DE TOUT NOUVEAU BÂTIMENT ET/OU CONSTRUCTION ACCESSOIRE. UN PLAN D'IMPLANTATION PRÉPARÉ PAR UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE EST EXIGÉ LORSQU'IL S'AGIT D'UNE CONSTRUCTION NEUVE.
- UNE DEMANDE DE PERMIS INCOMPLÈTE (FORMULAIRE INCOMPLET, DOCUMENTS NON JOINTS À LA DEMANDE) SERA MISE EN ATTENTE ET NE SERA PAS TRAITÉE TANT QUE NOUS N'AURONS PAS REÇU TOUTES LES INFORMATIONS ET/OU DOCUMENTS EXIGÉS, CE QUI ENTRAÎNERA DES DÉLAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'OBTENTION DE VOTRE PERMIS.
- POUR VOTRE INFORMATION, LE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ DISPOSE D'UN DÉLAI DE **30 JOURS** POUR DÉLIVRER LE CERTIFICAT D'AUTORISATION OU LE PERMIS. **IL EST INTERDIT DE COMMENCER DES TRAVAUX AVANT QU'UN CERTIFICAT OU UN PERMIS SOIT DÉLIVRÉ.**

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!